

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE

Inspection générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche

**IMPACT SUR LES LABORATOIRES DES DÉCISIONS
CONCERNANT LES CRÉDITS DE LA RECHERCHE**

Avril 2003

YVON CEAS
Inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche

JEAN-LOUP DUPONT
Inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche

SOMMAIRE

1. LA SITUATION NATIONALE DES CRÉDITS DE LA RECHERCHE AFFECTÉS au CNRS et à l'INSERM	4
2. La stratégie d'attribution des crédits aux laboratoires est différente au CNRS et à l'INSERM	5
2.1 Le CNRS	5
2.2.L'INSERM	7
2.3 La question des reports de crédits	7
2.3.1.Des reports parfois élevés, dont l'origine est diverse	7
2.3.2.Améliorer la fluidité des crédits afin de limiter les reports	8
3. Des effets qui vont au-delà des simples conséquences financières immédiates.....	9
3.1.Le soutien de base des laboratoires : un domaine sensible	9
3.2.Des effets amplifiés par un contexte tendu	10

Introduction

A la fin du premier trimestre 2003, une agitation s'est développée dans les milieux de la recherche publique à partir d'informations faisant état d'une réduction de 30 % des crédits attribués par l'Etat pour l'année 2003. Des pétitions ont circulé, des manifestations ont été organisées et des reportages ont relayé ce mouvement.

Les données avancées pour justifier cette émotion ne correspondant pas aux décisions budgétaires arrêtées par le Gouvernement, le Ministre de la jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche et la Ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles Technologies ont demandé à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, en association avec un membre de l'inspection générale des finances pour lequel un accord de principe a été donné par le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, d'identifier l'impact réel sur un échantillon de laboratoires du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) des décisions globales prises concernant les crédits de ces organismes. Ils ont demandé que les inspecteurs examinent aussi la gestion des crédits propres des laboratoires par rapport aux crédits d'Etat et les mécanismes qui peuvent expliquer des rythmes de consommation différents.

Compte tenu de son urgence, la mission s'est déroulée entre le 4 et le 14 avril 2003 tant auprès des sièges du CNRS et de l'INSERM que des centres ou unités de recherche dont la liste figure en annexe. Les inspecteurs remercient tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de la mission, en les recevant sans délai et en leur fournissant les renseignements qu'ils demandaient.

Le présent rapport retracera tout d'abord la situation nationale des crédits de la recherche transitant par le CNRS et l'INSERM avant de présenter une synthèse des constats effectués dans les laboratoires visités.

1. LA SITUATION NATIONALE DES CREDITS DE LA RECHERCHE AFFECTES AU CNRS ET A L'INSERM

Les réactions de certains chercheurs ont pris corps à partir d'un arrêté du 14 mars 2003 portant annulation de certains crédits.

Cette décision ne peut, à elle seule, permettre de décrire avec exactitude l'état du financement par l'Etat de la recherche effectuée sous l'égide du CNRS et de l'INSERM. Il faut retracer plus d'éléments et remonter plus loin.

On rappellera tout d'abord que chacun des deux organismes est concerné par deux chapitres budgétaires :

le chapitre 36-21 et le chapitre 66-21 pour le CNRS

le chapitre 36-51 et le chapitre 66-50 pour l'INSERM

Les deux chapitres en 36 correspondent au fonctionnement général, frais de personnels inclus, des deux établissements publics nationaux, les chapitres en 66 finançant la recherche publique dans les divers laboratoires et les diverses unités.

La situation des crédits 2003 à la date de rédaction du présent rapport est décrite dans le tableau suivant :

SITUATION DES CREDITS 2003 (en euros)				
	Chapitre 36-21 CNRS	Chapitre 36-51 INSERM	Chapitre 66-21 CNRS	Chapitre 66-50 INSERM
1. Crédits ouverts en Loi de finances				
A P			457 179 000	125 011 000
C P	1759 501 513	329 368 953	340 583 000	108 148 000
2. Reports de crédits 2002 :				
A P				
C P			172 066 143	26 257 000
3. Total des moyens potentiels sur 2003 (1 + 2) :				
AP (A)			457 179 000	125 011 000
CP (B)	1759 501 513	329 368 953	512 649 143	134 405 000
4. Crédits annulés (14 mars 2003)				
A P			41 146 110	11 250 990
% des AP 2003			9 %	9 %
C P			38 128 090	7 082 900
% des CP 2003			11,2 %	6,5 %
5. Crédits gelés				
A P			96 003 890	26 025 000
% des AP 2003			21 %	20,1 %
C P			31 191 910	5 796 000
% des CP 2003			9,2 %	5,4 %
6. Total crédits disponibles sur budget 2003 après annulations et gel (1- 4 - 5) :				
A P			320 029 000	87 735 010
% des AP budget 2003			70 %	70,2 %
C P	1 759 501 513	329 368 953	271 263 000	95 269 100
% des CP budget 2003			79,6 %	88,1 %
7. Total crédits réellement disponibles hors mesures éventuelles de dégel (2 + 6) :				
A P			320 029 000	87 735 010
% des AP 2003 (A)			70 %	70,2 %
C P	1759 501 513	329 368 953	443 329 143	121 526 100
% des CP potentiels (B)			86,5 %	90,4 %
8. Total des crédits disponibles dans l'hypothèse où aucun crédit ne serait gelé (5+7)				
A P	1 759 501 513	329 368 953	416 032 890	113 760 010
% des AP 2003 (A)			91 %	91 %
CP			474 521 053	127 322 100
% des CP potentiels 2003 (B)			92,6 %	94,7 %

NB : ces données ont été recueillies par l'IGAENR au début du mois d'avril 2003 ; elles doivent être considérées sous réserve d'éventuels reports de crédits complémentaires pouvant encore intervenir.

Une première analyse montre donc une **réduction de 30 % des crédits disponibles en autorisations de programme** sur les chapitres qui financent la recherche publique dans les laboratoires et unités du CNRS et de l'INSERM, chiffres qui n'ont rien de surprenant puisqu'ils correspondent à la décision gouvernementale de constituer une réserve de précaution et d'innovation pour le même pourcentage.

Ceci ne signifie pas une baisse de 30 % des crédits publics alloués à ces centres : 21 % des dotations initiales restent en réserve et peuvent constituer une simple mesure de régulation de la dépense publique si elles sont débloquées dans quelques semaines. A signaler que les crédits de paiement (CP) des deux organismes représenteraient, en cas de dégel, environ 93 % (pour le CNRS) et 95 % (pour l'INSERM) des CP potentiels totaux, reports de 2002 compris.

Ces chiffres nationaux ne traduisent cependant pas la totalité des crédits d'Etat disponibles pour la recherche dans les laboratoires publics en raison des reliquats de crédits antérieurs .

Par ailleurs, en ce qui concerne le niveau national, il faut préciser que la distinction « crédits d'Etat » et « ressources propres » n'est pas aussi nette que ces appellations le laissent penser, notamment dans les laboratoires du CNRS. Sont appelés crédits d'Etat ceux qui proviennent d'une direction scientifique du CNRS. Les ressources propres englobent aussi bien les crédits qui sont attribués par le monde associatifs, que ceux issus de contrats avec des entreprises privés mais aussi ceux venant des universités, voire du CNRS lui-même lorsque certains versements sont effectués à celui-ci et non à un laboratoire précis : redevances des brevets, crédits de lutte contre le SIDA par exemple.

On doit garder en tête que cette distinction n'est donc pas totalement assimilable à une distinction « crédits publics » - « crédits privés ».

L'utilisation des crédits ouverts sur les chapitres 66-21 (CNRS) et 66-50 (INSERM) fait l'objet d'une stratégie différente de la part des deux grands établissements.

2. LA STRATEGIE D'ATTRIBUTION DES CREDITS AUX LABORATOIRES EST DIFFERENTE AU CNRS ET A L'INSERM

2.1. L'attribution des crédits aux laboratoires du CNRS

Le CNRS a choisi de réduire la part des crédits accordés aux laboratoires de façon automatique et pour leur simple fonctionnement de base, afin de valoriser les dotations sur projets précis. Ainsi, le « soutien récurrent des laboratoires » ne représentait que 152 850 000 euros en 2003 avant toute annulation et tout gel soit seulement 33,5 % des crédits du chapitre 66-20. Tout à fait compréhensible – et même louable dans son principe – cette stratégie a cependant des conséquences qu'il ne faut pas sous-estimer.

En premier lieu, les crédits de soutien de base, **considérés** par les laboratoires comme **garantis, sont faibles, tous les autres** – y compris ceux alloués par le CNRS sur projets – **étant ressentis comme aléatoires**. Cet aléa n'est pas hypothétique : dans un laboratoire "Informatique, Signaux et Systèmes" les « actions incitatives » du CNRS ont représenté 41 667 euros en 2000, 121 919 euros en 2001 et 43 968 euros en 2002. Comparées aux 95 à 100 000 euros que constitue le soutien de base, ces variations sont loin d'être négligeables.

Ce type de situation, très largement répandue, contribue à entretenir un sentiment d'incertitude, voire d'inquiétude pour la poursuite de leurs recherches, au sein de la communauté scientifique.

Le second effet est une **forte parcellisation des crédits du CNRS reçus dans les laboratoires** : chaque gestionnaire national (directeur scientifique, chef de programme) attribue des montants souvent peu élevés mais qui arrivent en ordre dispersé, à n'importe quel moment de l'année (les **notifications tardives** entraînant d'ailleurs mécaniquement la constitution de reliquats) selon le

calendrier de chacun et par un système « en tuyaux d'orgue » qui donne le sentiment à chaque équipe bénéficiaire que ce sont ses propres crédits et non ceux du laboratoire.

Beaucoup de directeurs de laboratoires disent d'ailleurs se considérer comme des « boîtes à lettres » enregistrant des arrivées de crédits sur lesquels ils n'ont aucune prise réelle. Dans les faits, cet éclatement a des effets pratiques plus limités qu'on pourrait le craindre car dans les laboratoires les équipes ne rattachent pas réellement chaque dépense à sa source de financement, sauf les dépenses spécifiques bien identifiées.

Ces caractères particuliers du financement des laboratoires - importance des ressources aléatoires et parcellisation des financements récurrents - contribuent à renforcer un sentiment de propriété des crédits chez l'équipe, voire chez le chercheur, qui les a obtenus. Ce sentiment de propriété indiscutable est d'ailleurs accentué par les nombreuses démarches que les intéressés ont bien souvent dû accomplir, y compris au sein de leur propre établissement, au détriment de leur travail de recherche proprement dit, pour bénéficier de ces financements.

Ceci explique en grande partie que l'éventuelle remise en cause du report des crédits inutilisés à la fin de l'exercice 2002 ait pu provoquer des réactions très vives de la part des chercheurs.

Au moins pourrait - on penser que ce « soutien récurrent » est acquis aux laboratoires avec constance dans le temps puisqu'il est réputé assurer leur existence. Or il n'en est rien puisque les économies et le gel des crédits 2003 ont affecté ce soutien récurrent comme les autres grandes rubriques de dépenses du CNRS. Le pourcentage est certes inférieur à d'autres postes mais il dépasse quand même 23 % avant toute décision concernant les crédits gelés.

Cette situation a pu donner l'impression aux chercheurs qu'on leur demandait d'assurer une part du financement de leurs activités de base sur leurs ressources propres en principe destinées à des recherches précises et donc que l'Etat se désengageait de la recherche pour la faire financer par les entreprises ou les dons du secteur associatif et privé.

Cette crainte est également partagée par les chercheurs de l'INSERM.

Les répercussions dans les laboratoires des annulations de crédits de fin 2002 n'ont pas été homogènes pour tous les secteurs du CNRS, renforçant cette idée d'une nécessaire contribution des ressources propres au fonctionnement de base du laboratoire au-delà de la couverture des coûts que leur utilisation engendre, malgré une directive expresse de la directrice générale du CNRS - rappelée par les directeurs de département dans leur notification des crédits 2003 aux laboratoires - qui souhaitait que "cet exercice de régulation n'affecte pas les ressources propres des unités".

Ainsi le département scientifique des Sciences de la Vie (SV) a-t-il réduit de 5 % les dotations 2003 de tous ses laboratoires, quelles que soient leur situation de consommation de crédits 2002 et l'impact de cette décision par rapport au budget d'ensemble (toutes ressources confondues) des laboratoires concernés.

Adoptant une autre stratégie, le département des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC) a ajusté son taux de réduction à la situation des crédits disponibles fin 2002 (montants non notifiés par les services centraux en fin d'année + crédits sur subvention d'Etat non engagés par les unités), de telle sorte que dans deux laboratoires visités la réduction représente une fois 26 % de la dotation initiale théorique de 2003, l'autre fois 13 %.

Le département des Sciences Physiques et Mathématiques (SPM) et le département des Sciences Chimiques (SC) ont adopté une règle similaire, avec les mêmes effets. Les lettres de notification (soutien récurrent) sont en effet rédigées de façon très claire :

- votre **dotation 2003** est de X euros
- votre **participation aux réductions 2002** est de Y euros
- il vous est **notifié 80 %** (90% pour le DSC) de X moins Y,
- le solde vous sera attribué à partir du 2^{ème} semestre en fonction de la consommation des crédits observée sur la première partie de l'année.

NB : la notification de 80% des crédits de soutien de base aux laboratoires en début d'année correspond à une pratique instaurée en 2002 afin de permettre une attribution modulée du solde en fonction de l'utilisation réelle des crédits et des reports durant les six premiers mois de l'exercice.

Par contre, la même clarté ne semble pas avoir été perçue par le laboratoire relevant des Sciences de l'Homme et de la Société (SHS) qui a été visité, le décompte de sa dotation 2003 ne faisant pas apparaître de manière précise l'effet des réductions nationales. Malgré une réduction limitée à 15% du montant des crédits de l'année 2002, **l'effet psychologique** (incompréhension, sentiment d'arbitraire) est ici extrêmement important, le soutien de base étant jugé d'un montant relativement peu élevé, compte tenu du nombre de chercheurs.

2.2. L'INSERM

En ce qui concerne l'INSERM, sa stratégie est sensiblement différente car la part des crédits affectés au soutien récurrent est nettement plus élevée : en troisième section, sur les 135 millions d'euros qui apparaissent engagés durant l'année 2002, 95 millions, soit 70 %, entrent dans la catégorie «soutien récurrent aux laboratoires ».

Par ailleurs, l'annulation de 15 millions d'euros en décembre 2002 est passée relativement inaperçue des laboratoires, d'une part parce que l'établissement national a « absorbé » la totalité de cette mesure sur les crédits qui devaient être reportés de 2002 sur 2003 et qui n'ont donc pas fait directement défaut à des laboratoires identifiés, d'autre part parce que les lettres de notification des dotations 2003 ne font aucune référence à des mesures d'économie 2002, à la différence de celles du CNRS.

Depuis de nombreuses années, l'INSERM demande à ses Délégués régionaux de conserver 10% des crédits délégués à titre de réserve de précaution. Les laboratoires reçoivent donc 90 % de leurs autorisations de programme sur crédits d'Etat INSERM, avec réexamen à mi-année avant de donner le reste. En 2003, après la notification dans les formes habituelles, les laboratoires ont été informés que 30 % de leur dotation étaient mis en réserve. Début avril, ils ne raisonnaient donc que sur 70 % de ce qu'ils attendaient pour l'année – au lieu de 90 % les autres années - ce qui, manifestement, les mettaient en difficulté pour assurer leur fonctionnement jusqu'à la fin de l'année.

Les autres observations relatives au CNRS et à ses laboratoires sont également valables pour l'INSERM.

2.3. La question des reports de crédits

2.3.1. *Des reports parfois élevés, dont l'origine est diverse*

Il faut évoquer la question des crédits reportés, car elle est souvent à l'origine de fausses interprétations sur les moyens des laboratoires.

D'abord un constat : les crédits notifiés aux laboratoires ne sont pas tous engagés dans l'année et génèrent des crédits reportés l'année suivante. Sur l'ensemble de la France au 31 décembre 2002, pour les laboratoires du CNRS, le taux d'engagement a été de :

- 75,55 % des autorisations de programme disponibles (de 86,34 % à 67,04% selon les Délégations régionales),
- 87,92 % pour les crédits d'Etat (de 97,79 % à 80,4 %),
- 63,43 % des ressources propres (de 82,57 % à 55,94 %).

Pour la Délégation Côte d'Azur du CNRS, sur les 24 391 961 euros disponibles, 18 648 724 euros ont été engagés (76,45 %) et 15 008 609 ont été mandatés (61,53 %). Près d'un quart de ces crédits sont

donc disponibles pour 2003. Il n'est d'ailleurs pas inutile de préciser que les crédits d'Etat ont été engagés à hauteur de 88,5 % et les ressources propres pour 64 % seulement.

Pourquoi ces reliquats et pourquoi ces différences de taux d'engagement selon la provenance des crédits ? A l'origine de la constitution des reliquats, on trouve de nombreuses **raisons objectives** :

- la **notification tardive** de certains crédits, parfois jusqu'en décembre, ce qui interdit matériellement de les engager dans l'année ;
- le **caractère pluriannuel** de certains contrats ou crédits spécifiques, les crédits budgétaires étant ouverts en totalité dès notification du contrat ; cette pratique a toutefois tendance à se réduire, les rythmes budgétaires étant de mieux en mieux perçus et maîtrisés ;
- les **financements multiples** pour une même opération, avec des décisions prises par d'autres financeurs plusieurs mois après la demande, ce qui oblige à bloquer les parts de financement déjà reçues (les engager sans être certain d'avoir les autres participations serait un acte risqué et de mauvaise gestion) ;
- lorsque le laboratoire **obtient un prix** ou une récompense, il en étale généralement l'utilisation sur plusieurs exercices ;
- des « **économies** » faites volontairement pour financer des investissements d'une certaine importance et qui ne peuvent pas être couverts sur un seul exercice ;
- enfin des « **économies de précaution** » destinées à garantir un minimum d'avenir, notamment pour les emplois sur ressources propres ou bien pour assurer le remplacement du matériel en cas d'incident grave ; le problème sur ce point précis est l'**accumulation**, à tous les niveaux, de ces "réserves" qui finissent par atteindre des montants élevés au niveau de l'établissement dans son ensemble.

On comprend la sensibilité des chercheurs lorsque l'on évoque la possibilité d'utiliser les moyens ainsi disponibles pour compenser des baisses de crédits de fonctionnement récurrents.

D'autres **raisons, plus subjectives**, conduisent à la constitution de reliquats :

- **les crédits** obtenus par une équipe sont considérés comme **lui appartenant** même si elle n'en a plus l'utilisation pour sa destination initiale et ils sont ainsi reportés au lieu d'être remis à disposition du laboratoire ou de l'établissement ;
- de même, **les ressources propres** étant considérées comme **acquises définitivement** alors que les crédits d'Etat restent sujets à des variations liées à la conjoncture financière, on engage d'abord les crédits d'Etat, ensuite les ressources propres lorsque les commandes concernent des matériels ou des produits utilisables indifféremment dans des recherches diverses ; c'est, partiellement, ce qui explique les différences de taux d'engagement entre ce type de ressources et les crédits d'Etat, constatées plus haut, les motifs principaux se trouvant cependant dans le fait que les raisons objectives de report sont plus nombreuses pour les ressources propres que pour les crédits d'Etat.

2.3.2. Améliorer la fluidité des crédits afin de limiter les reports

Certains reports sont, on l'a dit, inévitables et même indissociables d'une bonne gestion.

Pour les autres, on peut souligner l'effort d'analyse et de maîtrise budgétaire qui est fait depuis de nombreuses années tant par l'INSERM (attribution de 90% des crédits récurrents en début d'exercice, attribution d'un complément au second semestre après analyse des consommations réelles) que par le CNRS (même dispositif, mais à hauteur de 80% des crédits initiaux).

Ces dispositifs, établis a priori hors de toute comparaison avec les modes d'utilisation et les rythmes de consommation des ressources propres, mériteraient d'être approfondis et affinés - dans le sens d'une meilleure maîtrise de l'utilisation des moyens financiers visant à leur optimisation - par une réflexion en commun entre les directions des établissements et des responsables de laboratoires représentatifs, sous l'impulsion des directions ministérielles concernées.

On n'omettra pas de signaler par ailleurs la très grande **disparité** qui existe **dans la gestion opérationnelle des ressources propres des laboratoires** : du quasiment tout géré par la Délégation régionale comme pour le CNRS en Côte d'Azur ou dans la région Languedoc-Roussillon, à la gestion par une association, en passant par une large gestion par l'université associée, on trouve toute la gamme des combinaisons intermédiaires. Tant de disparités ne facilitent pas la lisibilité et la maîtrise de l'ensemble et donnent souvent à ceux qui respectent le plus les règles de la gestion publique le sentiment d'en être pénalisés.

3. DES EFFETS QUI VONT AU-DELA DES SIMPLES CONSEQUENCES FINANCIERES IMMEDIATES

Outre les rencontres avec la direction du CNRS et celle de l'INSERM, la mission a pu se rendre sur 3 sites et dialoguer avec les délégués régionaux et des directeurs de laboratoire, sur les sites de Grenoble, Montpellier et Nice.

Ces rencontres ont permis de dégager un certain nombre de constatations concernant l'impact des mesures d'annulation et de gel de crédits sur les moyens des laboratoires.

Elles ont permis également de mettre en lumière les effets plus profonds - en termes de fonctionnement général des laboratoires, de recrutement ou maintien de personnels, mais aussi sur le plan psychologique - des mesures annoncées, réelles ou imaginées par les différents acteurs.

Les comptes-rendus de ces visites figurent sur les fiches jointes en annexe.

3-1 Le soutien de base des laboratoires : un domaine sensible

En dépit des efforts de communication qui ont indiscutablement été faits par les responsables, notamment scientifiques, du CNRS et de l'INSERM, **une grande incompréhension demeure** sur l'effet de ces gels ou de ces annulations. Il aurait été souhaitable en pareille circonstance - et malgré tout sans préjuger des réactions des intéressés - d'aller un peu au-delà et d'harmoniser ou à tout le moins de coordonner cette communication, à la fois entre les grands organismes de recherche et, en leur sein, entre les différents départements scientifiques, afin d'adresser à la communauté scientifique un message sans ambiguïté.

Des conséquences de cette incompréhension, on peut noter en particulier **l'assimilation complète** qui est faite par les chercheurs entre "crédits gelés" et "crédits annulés", la prudence extrême - qui confine ici à la méfiance - de ceux-ci les poussant à considérer les uns et les autres comme définitivement perdus pour le fonctionnement de leur laboratoire.

La forte réactivité des laboratoires sur ce sujet trouve également sa source dans la nécessité d'assurer des **charges incompressibles**, quelle que soit l'activité réelle de ses chercheurs : le directeur d'un laboratoire de sciences du vivant fait ainsi état de son obligation de couvrir les charges d'infrastructure, d'animalerie, et autres charges courantes, pour un montant qui dépasse largement celui des crédits jusqu'à présent disponibles pour l'exercice 2003.

De manière plus générale, ce type d'événements **a pour effet d'inciter les laboratoires à consommer**, pour une même nature de dépenses, **d'abord les crédits d'Etat** afin d'éviter les reports susceptibles de conduire l'année suivante à une réduction de ces crédits. Il faut souligner cependant que les dépenses ainsi imputées ne correspondent aucunement à une surconsommation ou à des dépenses inutiles, mais bien à des dépenses de fonctionnement jugées indispensables, dont le complément doit dans tous les cas être ponctionné sur les ressources propres.

Pour l'avenir, il paraît fondé de recommander que le « soutien récurrent des laboratoires » soit exempté de toute analyse interministérielle sur des gels de crédits, car c'est bien la logistique assurant l'existence même des laboratoires qui est en jeu. Dans l'esprit de la nouvelle loi organique sur les lois de finances, un contrat pluriannuel d'objectifs (par exemple sur la durée du contrat de l'EPST) pourrait être passé entre l'établissement national et chaque laboratoire,

lui assignant les objectifs à atteindre en termes de fonctionnement et lui garantissant un financement annuel minimum. Au regard de la dotation totale sur l'actuel titre 6, ce dispositif laisserait au Gouvernement une marge de décision suffisante pour tout ajustement budgétaire annuel.

3-2 Des effets amplifiés par un contexte tendu

Si la réduction de crédits se limite à l'annulation supportée sur le budget 2003, les effets purement financiers sont en général jugés supportables par les directeurs de laboratoire rencontrés, à condition précisent-ils que la même mesure ne soit pas reconduite en 2004.

Cependant, les effets de ces mesures vont au-delà de la réduction d'un "train de vie" des laboratoires déjà jugé généralement par eux-mêmes comme insuffisant :

- l'annulation des "postes rouges" permettant d'accueillir des chercheurs étrangers dans certains laboratoires est vécue comme une remise en cause de leurs relations avec leurs partenaires institutionnels étrangers habituels et diminue ainsi le potentiel global et le rayonnement de ces laboratoires, dans un contexte de concurrence européenne et internationale de plus en plus difficile ;
- toujours dans le même contexte, les difficultés à attirer des jeunes vers la recherche, notamment scientifique, risquent d'être amplifiées par l'image brouillonne et incertaine de la carrière de chercheur qui vient d'être donnée au travers de ces mesures, remettant en cause la possibilité pour un jeune chercheur de démarrer et de consolider une carrière attractive ;
- même si les crédits sont "dégelés", l'effet d'annonce a perturbé les opérations programmées, parfois de longue date, par les laboratoires : retards, abandon de certaines sans possibilité de récupération (exemple d'un chercheur étranger de haut niveau déjà invité et qui ne peut plus venir)...

Ces inquiétudes sur les effets - réels ou supposés, mais fortement ressentis au niveau des laboratoires - des mesures prises ou envisagées, ont parfois donné lieu à des initiatives dirigées en-dehors de la communauté scientifique, comme cela a été le cas à Grenoble où un courrier d'alerte a été adressé à l'ensemble des instances élues de l'agglomération : députés, sénateurs, maires, conseil général, conseil régional.

C'est donc bien, dans l'esprit des chercheurs et tel qu'il l'ont exprimé à la mission d'inspection, **la qualité et la compétitivité** de la recherche française qui sont en jeu, comme l'ont montré les nombreux articles de presse parus ces derniers jours, et non pas seulement le seul train de vie des laboratoires.

En conclusion, les auteurs de ce rapport tiennent à préciser qu'il a été peu question ici des crédits de paiement puisque les laboratoires n'en sont jamais gestionnaires et que la question leur est donc étrangère. Par contre, au niveau du CNRS comme de l'INSERM, l'importance des crédits annulés sur 2002 et reportés en 2003 nécessite qu'au moins la plus grande partie d'entre eux soient effectivement disponibles en 2003. A défaut, de fortes tensions de paiement existeraient au cours du dernier trimestre 2003.